MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLP 29-8-88036691

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL : 80 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 943117A
(7) 862.20.30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

19 juillet 1983 N° de série continue 53 Bulletin n° 20

ARBRES FRUITIERS :

SURVEILLEZ L'ETAT SANITAIRE DES JEUNES ARBRES ET DES ARBRES RECOLTES
Les récoltes à venir en dépendent

PECHER

Tordeuse Orientale : Le vol reste soutenu et les risques sont importants. Ne pas laisser plus de 12 jours entre 2 traitements et respecter les délais d'emploi des produits avant récolte.
- phosalone (AZOPHENE, ZOLONE) et fenitrothion (nombreuses spécialités) interdits 15 jours avant récolte.
- produits à utiliser uniquement si l'on est à moins de 15 jours de la récolte : mévinphos (nbs spécialités) méthomyl (LANNATE), interdits 7 jours avant récolte ; dichlorvos interdit 5 jours avant récolte ; delthaméthrine (DECIS) sans délais.

Pucerons farineux : Des foyers sont apparus. Si plus de 4% des arbres sont infestés, intervenir sur les foyers avec un aphicide spécifique en respectant le délai d'emploi avant la récolte.

Maladie de conservation : Nous vous rappelons les 2 traitements de base de 20 jours et 7 jours avant la récolte. Les pluies d'orage favoriseront les maladies. En condition difficile, intervenir 2-3 jours avant récolte ou entre 2 cueillettes avec SAPROL (Triforine) à 0,175 litre de produit commercial/hl.

POIRIER - POMMIER

Carpocapse : le 1er vol est terminé. Le 2ème est commencé depuis une dizaine de jours en région précoce (ST JUST). Les captures de la semaine dernière en pommiers ont partout dépassé le seuil des 3 papillons.

Lutte aménagée : En région précoce et moyenne (CHAMBONAS, ST JUST, AUBENAS, LUSSAS GROSPIERRE, ST SERNIN), on peut d'ores et déjà interrompre la protection dans les vergers où le seuil de 10 attaques sur le total des 2 000 fruits observés n'est pas atteint.
- En région tardive (MONTPEZAT SOUS BAUZON) nous vous rappelons que le 2ème contrôle de 1 000 fruits doit être effectué dès réception. Si le seuil n'est pas atteint, la protection pourra aussi être interrompue.

Dans les vergers où les contrôles n'ont pas été effectués : maintenir la protection à une cadence en l'absence de lessivage de 15 jours pour AZOPHENE, ZOLONE et IMIDAN et de 21 jours pour DIMILIN.

Maladies de conservation : Un certain nombre de champignons sont à l'origine de pourriture de fruits :
- parasites de blessure : Monilia fructigena, Botrytis cinerea
- parasites latents qui pénètrent par une porte d'entrée naturelle (lenticelles...): Trichoseptoria fructigena, Gléosporium perennans
- pourritures à Phytophtora : plus souvent constatées sur poires et dans les parties basses des arbres.

.../...

Ces maladies peuvent se déclarer en cours de conservation, mais l'origine des contaminations est à rechercher au verger.

Prophylaxie : - suppression des fruits momifiés et des chancres
- végétation régulière par des apports judicieux d'eau et d'éléments fertilisants
- récolte à une date optimale
- manipulations évitant les blessures
- emballages propres.

Lutte chimique au verger contre les maladies de conservation (pommier-poirier)
1er traitement : 20 à 25 jours avant la récolte) en condition moyenne
2ème traitement : 2 jours avant la récolte)
Produits utilisables :

(1) bénomyl à 50 g de ma/hl (BENLATE) Captane 150g de ma/hl (nb spec)
Captafol à 100g de ma/hl (DIFOSAN, ORTHODIFOLATAN) (2) Tolylfluanide 75g de ma/hl (METHYL EUPARENE)
(1) seulement efficace sur Gléosporioses et à alterner avec une autre matière active
(2) Tolylfluanide interdit 7 jours avant la récolte

POIRIER
Carpocapse : Respecter les délais d'emploi des produits :
- DIMILIN interdit 1 mois avant la récolte
- AZOPHENE, ZOLONE, IMIDAN, interdits 15 jours avant la récolte.

PRUNIER

Carpocapse des prunes : le vol reste soutenu. Les éclosions de chenilles risquent d'être plus nombreuses à partir du 20 juillet. La Phosalone et l'Azinphos sont interdits 15 jours avant la récolte.

Monilia : On ajoutera au dernier traitement contre le carpocapse un fongicide ef--ficace : iprodione (KIDAN à 0,3l/hl ou ROVRAL à 150g/hl interdit 15 jours avant la récolte, Triforine (SAPROL à 175g/hl) ou Vinchlozoline (RONILAN à 0,150l/hl).

Pucerons farineux : De même que sur pêchers, intervenir sur les foyers si plus de 4% des arbres sont infestés, avec un aphicide spécifique en respectant le délai d'emploi avant la récolte.

VIGNE :

Tordeuses de la grappe :
Le vol se poursuit, mais décroit depuis le 9-11/07. Les hautes températures de ces derniers jours (+ de 30° depuis le 9/07 dans l'aprés-midi) sont défavorables aux pontes et au développement des oeufs. Les éclosions qui se déroulent actuellement devraient donc être faibles. Là où la protection préventive conseillée dans le bulletin précédent est en place, aucune intervention n'est à envisager pour l'ins--tant. Pour les parcelles où aucun traitement n'a été effectué, intervenez en curatif avec un produit à action de profondeur, type Parathion si plus de 10% des grappes sont attaquées.

Cicadelle
Les larves de ce ravageur, qui provoquent les grillures du bord des feuilles ap--paraissent actuellement. Un traitement se justifie au seuil de 100 larves pour 100 feuilles. Le traitement tordeuse de la grappe, surtout s'il a été effectué avec un pyrethrinoïde de synthèse est suffisant pour maîtriser les infestations.

Botrytis
Vu les risques faibles actuels, là où le traitement fermeture de la grappe est envisagé, intervenir de préférence avec BTF 3,5l/ha, EUPARENE 4kg/ha, MYCODIFOL 5l/ha.

Oïdium
Maintenir la protection à 14 jours d'intervalle par les fongicides de synthèse et 10-12 jours pour les soufres.

Mildiou
Dans les parcelles où des tâches sont visibles, ne pas relacher la cadence de traitement.

P131